



**Conseil d'administration du Réseau national de l'autisme :
survol de la déclaration d'intérêt**

À propos du Réseau national de l'autisme

Le Réseau national de l'autisme est une initiative communautaire soutenue financièrement par des subventions gouvernementales. Son objectif est d'assurer aux personnes autistes et à leurs familles un rôle central dans le choix des priorités de la communauté et l'essor des actions entreprises pour la réalisation de la Stratégie pour l'autisme au Canada.

Le Réseau regroupe des personnes autistes, des familles, des spécialistes et des parties intéressées de partout au pays pour prendre part à la préparation d'un avenir où les personnes autistes peuvent réellement s'épanouir au Canada.

Des renseignements supplémentaires au sujet de la Stratégie pour l'autisme au Canada sont accessibles ici : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/strategie-autisme-canada.html>

Déclaration d'intérêt : appel de candidatures ouvert jusqu'au 31 août 2025

Le Réseau national de l'autisme accueille les déclarations d'intérêt de personnes qui souhaitent offrir leur soutien en siégeant en tant que membre du conseil d'administration.

Conseil d'administration : contexte

Un conseil d'administration par intérim siège actuellement pour soutenir les activités de gouvernance du Réseau depuis son incorporation et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle le mercredi 29 octobre 2025 à 16 h, heure des Rocheuses/18 h, heure de l'Est. À ce moment, les membres du Réseau éliront les membres du conseil d'administration.

Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration participe à la direction du Réseau, mais ne dirige pas les programmes ou les activités au jour le jour. C'est une instance de gouvernance, et non un conseil opérationnel ou exécutif.

Si vous souhaitez partager vos opinions, votre expérience et votre aide pour guider l'information que nous transmettrons au gouvernement, nous vous invitons à poser votre candidature pour la participation à un comité ou à un conseil consultatif.

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés.

Le rôle du conseil d'administration consiste à :

- cibler ce qui est préférable pour l'organisation dans son ensemble;
- collaborer avec les autres membres du conseil;
- s'entendre pour partager de l'information cohérente à propos du réseau;
- approuver les politiques et vérifier leur efficacité;
- embaucher et superviser le directeur général ou la directrice générale (DG);
- ne pas s'impliquer dans les décisions opérationnelles et de gestion au quotidien.

Responsabilités des membres du conseil d'administration

Chaque membre du conseil d'administration a des responsabilités envers l'organisation. Les responsabilités des membres du conseil sont les suivantes :

Responsabilités principales

- **Obligation fiduciaire** : Obligation d'agir avec honnêteté et bonne foi dans l'intérêt de l'organisation.
- **Devoir de diligence** : Devoir d'agir soigneusement, au meilleur de ses connaissances, afin d'éviter de causer un préjudice prévisible à autrui par ses actions ou son inaction.
- **Devoir de loyauté** : Devoir d'agir avec honnêteté et bonne foi et de donner priorité aux intérêts de l'organisation avant ses intérêts propres ou ceux d'entités externes à l'organisation.

Responsabilités de gouvernance

- **Participation au conseil** : Assister aux réunions du conseil et des comités et y participer activement; se tenir à jour et se préparer aux réunions.
- **Gestion des conflits d'intérêts** : Divulguer et gérer les conflits d'intérêts potentiels ou réels selon les modalités de la politique du conseil d'administration.
- **Embauche et supervision du ou de la DG** : Participer à l'embauche, à l'évaluation et à l'encadrement du directeur général ou de la directrice générale.
- **Responsabilités de surveillance** : Les membres du conseil d'administration exécutent leurs fonctions de surveillance par l'examen de rapports et de mises à jour obtenus de la direction. Responsabilités principales :
 - Surveillance des performances financières et contrôles internes.
 - Vérification de la conformité aux lois applicables, aux règlements administratifs et aux politiques du conseil d'administration.

- Examen et approbation des principales politiques et structures de gouvernance.
- Confirmation que la direction stratégique de l'organisation est clairement définie et qu'elle correspond à sa mission et à sa vision.
- Examen des budgets et des états financiers afin de soutenir la transparence et la responsabilité de l'organisation envers ses membres et bailleurs de fonds.
- Évaluation des risques envers l'organisation et confirmation que des stratégies d'atténuation sont présentes.
- Validation du fait que l'organisation remplit ses obligations envers ses membres et ses bailleurs de fonds, les organismes de réglementation et le public.
- Vérification de transmission des déclarations obligatoires (p. ex. les déclarations de revenus annuelles) selon les dispositions de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Engagement de temps requis

Le conseil d'administration se réunit de quatre à six fois par année.

Le temps requis est d'environ 20 heures par trimestre.

Composition du conseil d'administration

Notre objectif est d'établir un conseil d'administration composé de personnes de diverses régions du Canada ayant différentes expériences vécues de l'autisme au premier et au second degré. Les membres du conseil d'administration représenteront la diversité de la communauté de l'autisme au Canada et y contribueront des perspectives, des compétences et des antécédents variés.

Composition, nombre de membres et élection du conseil d'administration

Le conseil d'administration sera composé de 12 à 15 personnes élues par les membres du Réseau lors de l'assemblée générale annuelle au mois d'octobre. La première élection aura lieu le mercredi 29 octobre 2025 à 16 h, heure des Rocheuses/18 h, heure de l'Est.

Représentation intersectionnelle

Chaque membre du conseil d'administration peut porter plusieurs identités. Par exemple, une membre du conseil d'administration pourrait être une femme autiste, mère d'un enfant autiste et provenant d'un milieu de vie francophone au Québec.

Identités représentées	Nombre de membres au conseil d'administration
Représentation régionale	Au minimum, un membre par région (Pacifique, Prairies, Centre, Atlantique, Nord)

Personnes autistes	Minimum de 51 % (7 ou 8)
Membres de la famille	Minimum de 30 % (4 ou 5)
Francophones	Minimum de 10 % (2) ainsi que 30 % de personnes bilingues ou compétentes en français et en anglais
Personnes autochtones	Minimum de 10 % (2)
Personnes noires ou de couleur	Minimum de 20 % (3)
Personnes 2ELGBTQIA+	Minimum de 15 % (2)
Femmes	Minimum de 50 % (6 à 8)

Compétence ou expérience

Les membres du conseil d'administration doivent être âgés de 18 ans ou plus.

Le Réseau recherche des personnes qui :

- représentent la diversité de la communauté de l'autisme au Canada;
- ont un vif intérêt envers la mission et les valeurs du Réseau;
- s'engagent à donner bénévolement de leur temps et leur expertise au soutien des activités de gouvernance;
- comprennent les approches contemporaines soutenant la neurodiversité pour mener à bien le changement;
- (facultatif, mais apprécié) expérience en tant que membre du conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif.

Processus de déclaration d'intérêt

Échéance de dépôt : 31 août 2025

Toutes les candidatures seront anonymisées (les noms seront retirés) puis envoyées au comité de nomination du Réseau.

Le comité de nomination préparera ce qui suit :

- Une liste restreinte régionale : jusqu'à trois candidatures de personnes autistes et jusqu'à trois candidatures de membres de la famille par région (Pacifique, Prairies, Centre, Atlantique, Nord).
- Une liste restreinte supplémentaire comptant jusqu'à six candidatures pour soutenir la représentation intersectionnelle.
- Toutes les personnes ayant soumis leur candidature seront avisées du statut de leur candidature au plus tard le 15 septembre 2025.
- La liste restreinte finale, accompagnée des biographies et des instructions de vote, sera transmise aux membres du Réseau en septembre.

Pour en savoir plus

Pour toute question ou pour en savoir plus sur le rôle de membre du conseil d'administration, nous vous invitons à prendre rendez-vous pour un appel téléphonique de 30 minutes avec le ou la secrétaire du conseil d'administration.

Vous pourrez obtenir de l'information et des réponses à vos questions sur le rôle de membre du conseil d'administration pour le Réseau national de l'autisme.

Prenez rendez-vous par courriel au : secretary@nan-rna.ca

Comment poser sa candidature

- Pour poser votre candidature, vous devez être membre du Réseau national de l'autisme. Le formulaire d'inscription des membres et le formulaire de déclaration d'intérêt sont combinés en un seul document. Vous y trouverez des questions au sujet de vos antécédents et de votre expérience. Vous pouvez demander l'aide d'une autre personne pour remplir les formulaires.

Pour entamer le processus en ligne, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://redcap.link/kfxofq9k>

Autres moyens de poser sa candidature

Si vous préférez ne pas remplir les formulaires en ligne, vous pouvez poser votre candidature par d'autres moyens. Écrivez-nous par courriel au info@nan-rna.ca pour nous informer de ce qui fonctionne le mieux pour vous. Voici quelques options :

- Prendre rendez-vous pour une entrevue.
- Transmettre par courriel les formulaires remplis en version Word ou PDF.
- Envoyer les formulaires remplis par la poste.
- Poser sa candidature par un autre support de communication : vidéo, audio, PowerPoint ou autre.
- Suggérer un autre format qui vous permet de communiquer l'information de la manière qui vous convient le mieux.

Avez-vous des questions? Écrivez-nous par courriel : info@nan-rna.ca